



Bulletin janvier 2024

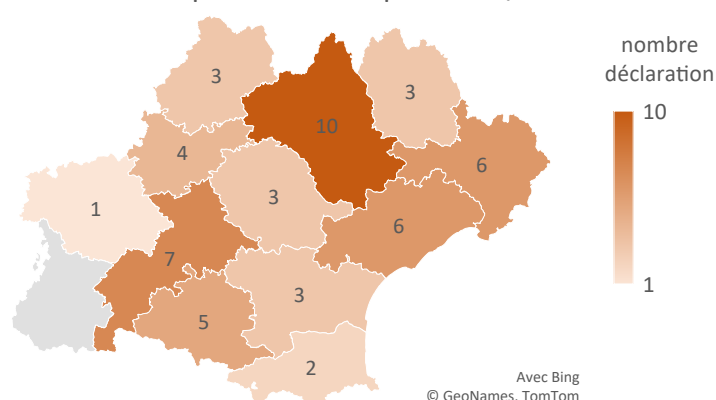
Région Occitanie
Tél : 05 31 60 91 91

Bilan de l'année 2023

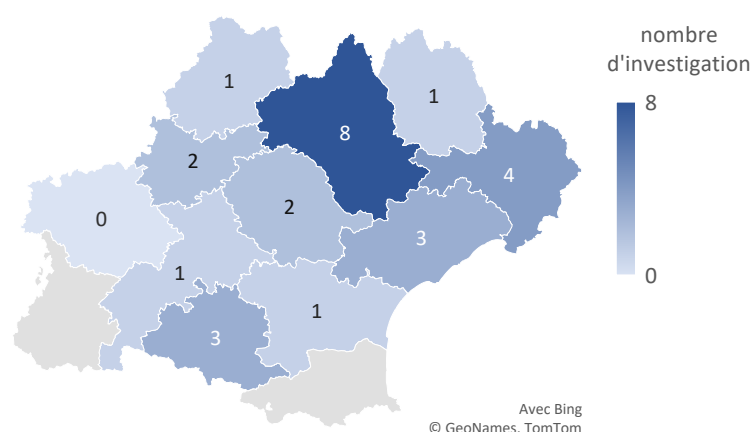
Sur la période 2023 au total 54 déclarations ont été enregistrées en Occitanie.

90,7% des déclarants sont des apiculteurs, 7,4% des vétérinaires et 1,9% des TSA. Parmi les apiculteurs ayant déclaré directement à l'OMAA, 41,9% possèdent moins de 10 colonies, 26,1% entre 10 et 49 colonies, 8,7% entre 50 et 199 et 23,9% plus de 200 colonies

Nombre de déclaration en fonction des départements depuis le 17/05

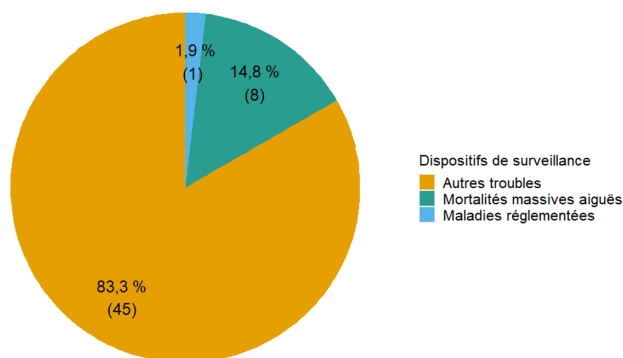


nombre d'investigation

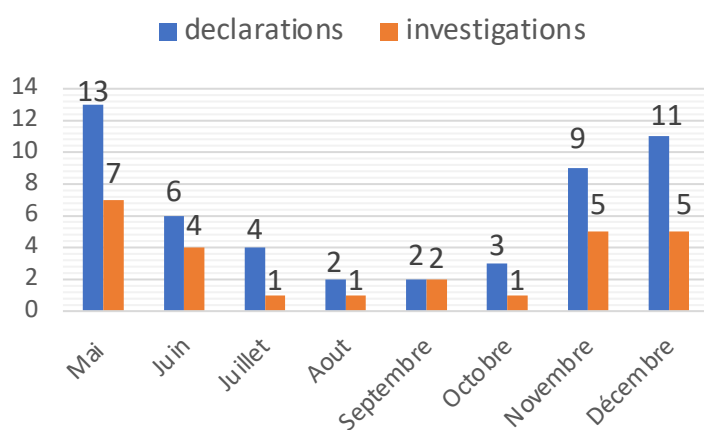


Nombre de déclarations à l'OMAA en 2023 en Occitanie

Répartition des investigations selon les départements



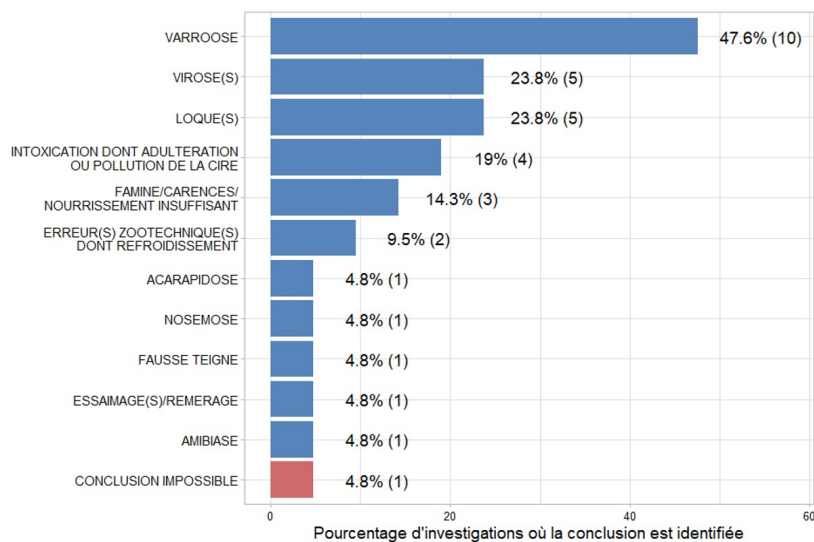
Nombre de déclarations et investigations



Pourcentage et nombre de troubles orientés vers chacun des dispositifs de surveillance, sur 54 troubles constatés en 2023 et déclarés à l'OMAA en Occitanie

Nombre mensuel de déclarations et d'investigations en 2023

Sur la période 2023, 21 constats de troubles orientés Autres troubles sur 45 (soit 47%) ont conduit à une investigation sur le rucher en Occitanie.



Il s'agit ici des conclusions en fin d'investigation Autres troubles. Sur 21 investigations, 35 conclusions ressortent car pour une même investigation, plusieurs conclusions peuvent être formulées. Pour 12 investigations Autres troubles, une seule conclusion a été formulée ; pour 5 investigations, 2 conclusions ont été formulées ; pour 3 investigations, 3 conclusions ont été formulées ; pour 1 investigation, 4 conclusions ont été formulées.

Conclusions de l'investigateur (n=35) sur 21 troubles orientés Autres troubles, constatés en Occitanie en 2023 (NB : 1 trouble correspond à 1 investigation ; 1 trouble peut être associé à plusieurs hypothèses) tous les graphiques sont issus de la plateforme ESA du 08/01/2024

POINT DE VIGILANCE

En cette fin d'année 2023 et début d'année 2024 des mortalités hivernales ont déjà pu être identifiées. La suspicion majeure est celle de varroose avec des pressions d'infestation très importantes pour la saison. Des analyses toxicologiques ont été réalisées et sont en cours pour identifier d'éventuels co-facteurs toxicologiques.

Il est important de continuer à surveiller les colonies, faire des comptages varroas en vue de réaliser un traitement complémentaire à base d'acide oxalique avec AMM. Ceci permettra de démarrer une saison apicole plus sereine avec des taux de varroas minimum.



SEUILS COMPTAGE CHUTES SUR LANGES :

Privilégier un comptage **tous les 3 jours, pendant 9 jours.**

Nombre de varroas sur lange par jour = Nombre total de varroas comptés divisé par le nombre total de jours de pose du lange.

Période	Nombre varroas sur lange par jour
Sortie d'hiver	1
Mai-juin (entre 2 miellées)	3
Juillet-aout (avant traitement)	10
Avant hivernage	0,5

SEUILS COMPTAGE

VARROAS PHORETIQUES :

Pour un comptage que ce soit **au sucre glace, au CO2, à l'alcool ou au détergent**, le nombre de varroas phorétiques récoltés pour 100 abeilles est obtenu en divisant **par 3**, si 300 abeilles prélevées (la plupart des cas), ou **par 2** si 200 abeilles prélevées (cas pour le testeur au CO2).

Nombre de varroas phorétiques = Nombre de varroas récoltés divisé par 2 ou 3.

Période	Nombre varroas pour 100 abeilles
Sortie d'hiver	0,5
Mai-juin (entre 2 miellées)	3
Juillet-aout	4
Avant hivernage	0,3

Au-delà de 2000 à 3000 varroas par colonie, on peut assister à l'effondrement de celle-ci (colonie de taille moyenne). Des études scientifiques ont permis de montrer que pour éviter de dépasser ces chiffres en saison, la colonie ne doit pas avoir plus de 50 varroas en sortie d'hiver

Pour plus de renseignements sur les traitements hivernaux n'hésitez pas à demander conseil auprès d'acteurs du sanitaire (GDS, GDSA, TSA, ADA, Vétérinaires)

FOCUS CAS

Investigation suite à déclaration fin novembre 2023 d'un cas de Nosérose qui sort de l'ordinaire

- Contexte : météo froide les 2 dernières semaines avec période de claustration
- Symptômes : abeilles mortes au fond de la ruche, dépopulation, traces de diarrhée sur planche d'envol, toit et nourrisseur
- Comptage varroa au-delà des seuils de la saison
- Suspicion : Nosérose/ dysentérie
- Diagnostic de Laboratoire : Nosérose spores en quantités très importantes *19 2000 000 spores/abeille dans l'échantillon d'abeilles mortes et 30 000 000 spores/abeille dans l'échantillon d'abeilles vivantes*
- Identification par PCR : seule Nosérose à *Noséma Ceranae* a été identifiée



*Ce qui est assez étonnant dans ce cas, c'est que la clinique s'est exprimée lors d'une période de refroidissement, alors que *Nosema ceranae* est plutôt réputée pour apprécier la chaleur. Les symptômes sont plus évocateurs de *Nosema Apis*. (d'où l'intérêt d'un diagnostic de laboratoire).
N'y a-t-il pas une association de malfaiteurs ? *Nosema/Varroa/trypanosome* ?*

La Nosérose est une maladie causée par un champignon qui parasite les cellules de l'intestin de l'abeille. 2 espèces sont potentiellement nuisibles pour les abeilles : *Nosema apis* et *Nosema ceranae*.

Nosema apis est bien connue pour provoquer des diarrhées avec des taches brunâtres caractéristiques sur les têtes de cadres, la planche d'envol, les parois extérieures de la ruche. Les abeilles sont apathiques, avec une paralysie des pattes et des ailes. Les abeilles peuvent être disposées en soleil et en contact trophalactique. Cette maladie serait favorisée par un long confinement hivernal ou printanier.

Nosema ceranae, est appelée « nosérose sèche », ses symptômes sont moins bien connus, il semblerait qu'il n'y ait pas de taches de diarrhées, les abeilles sont apathiques et disparaissent peu à peu. *Nosema ceranae* serait favorisée par des périodes de canicule, avec des pics de dépopulation en été.

Au vu des symptômes de diarrhée observés lors de la visite sanitaire OMAA, on aurait dû trouver dans les analyses des spores de *Nosema apis*, mais en fait seuls des spores de *Nosema ceranae* ont été retrouvés en quantité. Ces résultats interrogent, ils iraient dans le sens du programme d'épidémiologie européenne qui a montré récemment que dans certaines régions d'Europe 96 % des ruchers français étaient infestés par *Nosema ceranae*.

Si vous observez des symptômes de nosérose, merci de contacter OMAA pour que davantage d'investigations soient effectuées sur des Nosémoses atypiques.

INFOS et FORMATION

Quelques articles qui pourraient vous intéresser :

- [Suspensions de fraudes sur les miels d'importation](#) La commission européenne a publié en mars 2023 son rapport d'enquête sur la fraude concernant les miels d'importation en provenance de pays
- [Enquête nationale sur l'estimation de la production de miel en France en 2023](#)

Les webinaires qui pourraient vous intéresser : Les jeudi de Prade à venir

- Sélection génétique **8 février 2024**
- Durabilité des exploitations apicoles **7 mars 2024**
- Vous pouvez retrouver les anciens webinaires des jeudi de Prade sur youtube <https://www.youtube.com/channel/UC5ZIG3X9urnaX-qfFF27ZXw>
- Vous pouvez retrouver les anciens webinaires sur [la chaine youtube des GTV Occitanie](#)



Actus sanitaires

Renseignez vous auprès de vos structures pour connaître la date des prochaines AG
AG ADA Occitanie 8 mars 2024 à Mèze (34)

Nous vous invitons à continuer de déclarer au guichet unique les cas de mortalités ou d'affaiblissements hivernaux. Ces témoignages sont importants pour mieux comprendre l'implication dans ces événements de santé du varroa et d'autres facteurs comme l'appauvrissement en ressources alimentaires, ou encore le frelon asiatique... Toutes ces données permettent de mieux comprendre les affaiblissements de l'abeille.



05 31 60 91 91